

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

31 - Haute-Garonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

• en exercice	11
• présents	9
• votants	11
• absents	2
• exclus	0

De la commune BARBAZAN

Séance du 01 février 2018 à 18 heures 00

**Date de convocation :**

25 janvier 2018

Date d'affichage :

25 janvier 2018

Objet

Travaux de rénovation
salle des fêtes et salle du
conseil de la mairie -
Demande de subvention
Conseil Départemental

Mme STRADERE Michèle

Étaient présents :

Mmes ARIES Fabienne, BOLEA Maryse, NOE Liliane, STRADERE
Michèle, VEYRIES Nadine

Ms DELORT Thierry, MAURETTE Bernard, SALES André, VALLE
Anthony

Procurator : Gérard SIBRA donne procurator à Bernard MAURETTE
Roger BRUNA donne procurator à Michèle STRADERE

Secrétaire de séance :

M. MAURETTE Bernard

Madame le Maire informe que des travaux de rénovation pour la mise
aux normes et en état de la salle des fêtes et de la salle du conseil de la
mairie devront être réalisés.

Le coût prévisionnel de cette installation s'élève à 17 249.47€ HT
correspondant aux devis présentés par :

- l'entreprise Angiolini : 11 499.11 € HT
- l'entreprise Morère : 5 750.36 € HT

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil
Départemental 31 sera sollicité, et que les travaux devront démarrer
l'année de programmation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les travaux de
rénovation pour la mise aux normes et en état de la salle des fêtes et de
la salle du conseil de la mairie pour un montant de 17 249.47€ HT, et
sollicite l'aide du Conseil Départemental pour 6899.79€ HT, soit 40% du
montant du projet et arrête le plan de financement suivant :

*** Dépenses :**

- ANGIOLINI : 11 499.11€ HT / 13 798.93€ TTC
- MORERE : 5 750.36€ HT / 6 900.43€ TTC

*** Recettes :**

- Conseil Départemental : 6899.79€ HT / 8279.75€ TTC
- DETR : 6899.79€ HT / 8279.75€ TTC
- Autofinancement : 3449.89€ HT / 4139.87€ TTC

et s'engage à démarrer les travaux l'année de programmation.

Madame le Maire est chargée de l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-préfecture le .
Publié ou notifié le .

Fait à BARBAZAN, le 02 février 2018

Le Maire

